



Extrait du SNES HORS DE FRANCE

<http://hdf.snes.edu/spip.php?article698>

Combatifs lettre CT 1

Les syndicats de la FSU s'opposent à toute mobilité imposée !

- ESPACE ADHÉRENTS ET MILITANTS - ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018 - Communication syndicale élections professionnelles
2018 -

**JE VOTE SNES
JE VOTE FSU**

Date de mise en ligne : mercredi 17 octobre 2018

SNES HORS DE FRANCE

La création de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) en 1990 et, plus tard le décret 2002-22, ont posé les bases administratives des **personnels titulaires du réseau**. Héritage historique des Affaires étrangères, l'AEFE travaille sur deux positions administratives : les expatriés et les résidents. Pour ces derniers, ce cadrage fut une réelle **avancée pour sortir de la précarité de nombreux enseignants** qui exerçaient historiquement en disponibilité dans ces établissements, sans évolution de carrière ni accès à la retraite (deux éléments que donne le détachement). Ces détachements sont dérogatoires car renouvelables sans borne et parce qu'il n'y a pas de corps de l'AEFE et les titulaires continuent donc à relever du Ministère de l'Éducation nationale (MEN), leur Ministère d'origine, avec des contrats de 3 ans à tacite reconduction. **Les expatriés quant à eux sont mobiles (contrats de 3+1+1 an) et c'est à ce titre, comme leurs homologues des Affaires étrangères (décret de 1967), qu'ils touchent des primes d'expatriation et une indemnité de changement de résidence.**

Il y a quelques années, la Direction de l'Agence a tenté d'imposer la mobilité aux personnels résidents. **Les fortes mobilisations des syndicats de la FSU avait alors fait reculer le projet.** Aujourd'hui cette mobilité imposée revient non pas à l'initiative de l'Agence (même si cette dernière n'y trouve pas publiquement à redire !), mais du Ministère de l'Éducation nationale, via la note de service annuelle de la DGRH qui n'a fait l'objet d'aucune consultation préalable..

Par cette décision, le MEN fait ainsi table rase de l'architecture de l'enseignement français à l'étranger, pour des **raisons purement idéologiques et qui montrent une totale méconnaissance de ce réseau**. En effet, aucune étude n'a pu trouver un rapport entre la qualité d'enseignement et la durée d'exercice sur un même poste. [1] On ne tient donc plus compte de la structure de tout établissement scolaire, fait de collègues plus anciens ayant une excellente connaissance du pays et souvent de son système éducatif, de collègues qui sont là depuis quelques années, et de collègues qui arrivent. Le MEN pose ainsi en problème cette situation, qui pourtant domine dans la quasi totalité de ses établissements de France ! Et la formation dans tout cela, dont ce même Ministère dit explicitement qu'elle n'est pas suffisante au point que les collègues doivent revenir tous les six ans ? Là encore, c'est **méconnaître totalement la situation à l'Agence** et les évolutions notamment dues à la transformation des personnels expatriés, tous aujourd'hui à mission de conseil pédagogique.

En bref, cette **posture ministérielle**, qui devrait être combattue fermement par la Direction de l'Établissement public AEFE, censée défendre son identité, **va bouleverser complètement l'enseignement français à l'étranger, casser la richesse de sa diversité actuelle, et précariser l'ensemble des personnels, au détriment à terme de l'encadrement pédagogique.**

Comme précédemment, les syndicats de la FSU mettront tout en oeuvre pour sauver l'Établissement public, ses personnels et leurs missions, ainsi que les situations individuelles des personnels concernés. La récente grève du 9 octobre en a été le premier signe, dans le réseau, dans la lignée des mobilisations de l'an passé qui avaient fait reculer l'Agence dans son projet de ne pas renouveler des contrats de résident pour pouvoir fermer les postes.



[1] Comme le précisait la Cour des comptes dans son rapport sur l'enseignement à l'étranger en 2016 : « Aucune étude n'a pu corroborer les résultats, qualité et durée de présence d'un enseignant dans un même poste, en France comme à l'étranger. »... ce qui ne l'empêchait pas de dénoncer ensuite la non-mobilité, en se basant donc sur « aucune étude ».